

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU ROCHER-PERCÉ**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA
MRC DU ROCHER-PERCÉ TENUE LE 30 JUIN 2020, À 12 H 04, À HUIS
CLOS, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME NADIA MINASSIAN, PRÉFÈTE,
À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

SONT PRÉSENTS :

M ^{me} Cathy Poirier, mairesse	Ville de Percé
M. Gino Cyr, maire	Ville de Grande-Rivière
M ^{me} Louise Langlois, maire	Ville de Chandler
M. Henri Grenier, maire	Mun. de Port-Daniel-Gascons

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Mario Grenier, directeur général / secrétaire-trésorier
M^{me} Christine Roussy, directrice générale adjointe / secrétaire-trésorière adjointe & aménagiste

EST ABSENT :

M. Roberto Blondin, maire Mun. de Ste-Thérèse-de-Gaspé

20-06-137-E

ACCEPTATION DE LA TENUE DE LA SÉANCE À HUIS CLOS

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois;

CONSIDÉRANT le décret numéro 667-2020 du 23 juin 2020 qui renouvelle cet état d'urgence sanitaire jusqu'au 30 juin 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté numéro 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 15 mars 2020 qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 12 h 04 par madame Nadia Minassian, préfète. Madame Christine Roussy, directrice générale adjointe/secrétaire-trésorière adjointe et aménagiste, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

20-06-138-E

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que la préfète, madame Nadia Minassian, procède à la lecture de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Louissette Langlois, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC adopte, par la présente, l'ordre du jour.

20-06-139-E

AÉROPORT – OCTROI DE CONTRAT – ACQUISITION ET INSTALLATION D'UN SYSTÈME D'OBSERVATION MÉTÉOROLOGIQUE AUTOMATISÉ (AWOS IIIP) ET TOUS LES ÉQUIPEMENTS NÉCESSAIRES À SON FONCTIONNEMENT ET À SON UTILISATION, AINSI QUE LA FORMATION DU PERSONNEL AÉROPORTUAIRE – AÉRONAV INC.

CONSIDÉRANT le projet de réfection et de prolongement de la piste de l'aéroport du Rocher-Percé;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres dûment publié le 3 juin 2020 sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) numéro 2020-05;

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé, le 25 mai 2020, le règlement d'emprunt numéro 325-2020, conformément à la loi;

CONSIDÉRANT l'aide financière obtenue de 99 000 \$ du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour l'acquisition et l'installation d'un système d'observation météorologique automatisé IIIP;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cet appel d'offres public, la MRC a reçu deux (2) propositions;

CONSIDÉRANT que les prix soumis (taxes incluses) sont les suivants :

SOUSSIONNAIRE	PRIX SOUMIS
Aeronav Inc.	285 482,93 \$
Approach Navigation Systems Inc.	334 431,85 \$

CONSIDÉRANT que les deux propositions sont conformes;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Cathy Poirier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- Que le conseil de la MRC du Rocher-Percé octroie le mandat pour l'acquisition et l'installation d'un système d'observation météorologique automatisé (AWOS IIIP) et tous les équipements nécessaires à son fonctionnement et à son utilisation, ainsi que la formation du personnel aéroportuaire au soumissionnaire conforme le plus bas, soit : AERONAV INC.
- Que la dépense soit imputée au règlement d'emprunt numéro 325-2020.
- Que la préfète et le directeur général soient autorisés à signer les documents requis.

20-06-140-E

AÉROPORT – AJOUT AU MANDAT - CONTRÔLE QUALIFICATIF DES MATÉRIAUX – TETRA TECH QI

CONSIDÉRANT le projet de réfection et de prolongement de la piste de l'aéroport du Rocher-Percé;

CONSIDÉRANT que la MRC doit effectuer le contrôle qualitatif des matériaux lors de la durée totale des travaux;

CONSIDÉRANT que la MRC a convenu avec TETRA TECH QI de leur déléguer la tâche de procéder à l'embauche d'une firme spécialisée en contrôle qualitatif des matériaux ainsi que de gérer ce mandat;

CONSIDÉRANT l'offre d'ajout au contrat obtenu de TETRA TECH QI le 26 juin 2020;

CONSIDÉRANT l'octroi de mandat à TETRA TECH QI via la résolution numéro 19-09-174-O;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- Que le conseil de la MRC du Rocher-Percé procède à l'ajout du contrôle qualitatif des matériaux au mandat de TETRA TECH QI pour les plans et devis et la surveillance de chantier des travaux à l'aéroport du Rocher-Percé pour la somme 63 921\$ taxes en sus.
- Que la dépense soit imputée au règlement d'emprunt numéro 325-2020.
- Que la préfète et le directeur général soient autorisés à signer les documents requis.

20-06-141-E

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** par les membres présents que la séance soit et est levée à 12 h 12.

Nadia Minassian
Préfète

Mario Grenier
Directeur général & Secrétaire-trésorier